



MAIRIE DE CHAMALIERES

L'an deux mille treize le vingt-sept du mois de juin,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du Jeudi 20 juin 2013, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoints, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle CHANELLE, M. Marc BAILLY, Mme Monique COURTADON, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, Mme Françoise TARRIN, M. Claude AUBERT, M. Claude BARBIN, M. Marc SCHEIBLING, Mlle Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, M. Elie NIASME, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL, M. Luc CONDAMIN, M. Pierre BORDES.

Absents excusés : M. Bertrand MARTIN-LAISNE (pouvoir à M. Alain BRESSON), Mme Marie-José DELAHAYE (pouvoir à M. Michel PROSLIER), M. Laurent LEDIEU (pouvoir à M. Elie NIASME), Mlle Marion CANALES (pouvoir à M. Eric SPINA).

M. Eric SPINA étant arrivé à 21H05 n'a pas pu participer à l'approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 28 mars et 26 avril 2013 et au vote des rapports 1 à 7 inclus de l'ordre du jour.

Monsieur Xavier BOUSSET ayant été désigné Secrétaire de Séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 28 MARS ET 26 AVRIL 2013

MOTION

La motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans- Clermont-Ferrand-Lyon (POCL Cœur de France) est retirée de l'ordre du jour suite au rapport DURON.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire présente les informations générales :

I| CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME : NOUVELLES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES D'EMPRUNT ET DIMINUTION DES AIDES AUX COLLEGES PRIVES

Le 26 mars dernier, le Conseil général du Puy-de-Dôme a adopté de nouvelles modalités d'intervention en matière d'octroi des garanties d'emprunts dans le domaine du logement social. Désormais, la garantie départementale est fixée à

50 % pour les prêts PLAI, indépendamment du lieu de l'opération. Pour les autres prêts, la garantie départementale s'élève seulement à 20 % pour les communes de Clermont communauté (sauf Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Pont-du-Château) ; et à 50 % en zone C (c'est-à-dire les autres communes du département du Puy-de Dôme ainsi que Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Pont-du-Château).

Un recensement des pratiques des Conseils généraux voisins ou dont le territoire est comparable à celui du Puy-de-Dôme (Allier, Cantal, Haute-Loire, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Vienne) confirme une tendance à la baisse des engagements départementaux en la matière. On note toutefois que, outre les rares départements qui ont maintenu la possibilité d'intervenir ponctuellement à hauteur de 100%, la plupart ont limité strictement leur intervention à un taux de 50%, sans distinction dans la typologie des logements (PLUS, PLAI). Enfin, on observe plus rarement un désengagement total pour les équipements implantés sur le territoire des communes les plus riches du département.

Par ailleurs, par délibération du 13 novembre 2012, le Conseil général du Puy-de-Dôme, qui participe aux frais de fonctionnement des salles d'activités utilisées par les collégiens des établissements d'enseignement publics et privés, a décidé de diminuer sa contribution en faveur des collèges privés pour l'utilisation des installations sportives couvertes.

Cette contribution s'élève désormais à 18,08 € par élève, alors qu'elle était de 19,23 € par élève en 2011. La diminution de la participation du Conseil général a des conséquences non négligeables, notamment pour le collège Sainte-Thècle.

II | LANCEMENT D'UNE ETUDE RELATIVE AU CARREFOUR EUROPE

Dans le cadre de sa réflexion sur le renforcement de l'attractivité commerciale des différents pôles d'activités de la Ville, le Conseil économique et social municipal a mis en évidence certains freins au développement du secteur Carrefour Europe, notamment le manque de visibilité de l'espace commercial. Constatant une relative baisse d'activité dans ce secteur, la Commission développement économique présidée par Claude AUBERT s'est également saisie de cette question.

La valorisation de ce secteur représente un enjeu fort pour la commune compte-tenu de sa situation géographique stratégique (au croisement de deux axes routiers majeurs) mais aussi de la proximité directe de nombreux logements et de plusieurs équipements tels que le collège Teilhard de Chardin et la Clinique des 6 lacs notamment. C'est pourquoi une étude de requalification urbaine et de dynamisation de l'espace sur dalle et de ses alentours va être lancée.

Il s'agira de procéder à un diagnostic précis de l'existant puis de définir des pistes d'évolution du secteur, en articulation avec le projet de réaménagement du Cœur de Ville. L'étude devra aborder plusieurs thématiques, notamment l'activité économique et commerciale, l'accessibilité, le stationnement, la sécurité et l'aménagement paysager. Plusieurs éléments seront également intégrés à la réflexion parmi lesquels la volonté d'agrandissement du supermarché Simply, la

question de la mise aux normes du parking souterrain des commerçants, la réaffectation des locaux du Conseil régional et les contraintes techniques liées à un aménagement sur dalles.

L'objectif fixé aux services est la constitution du cahier des charges de la consultation dans le prochain trimestre pour un lancement de l'étude en fin d'année.

III | REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - POINT D'AVANCEMENT

Nous avons décidé à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 21 février 2013, de demander de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de la réforme des rythmes à l'école primaire. Sur cette base, j'ai officiellement saisi Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, ainsi que Monsieur le Président du Conseil général pour leur indiquer la décision de la Ville de Chamalières de reporter la mise en œuvre de cette réforme.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre Conseil municipal du 28 mars dernier, afin de réfléchir aux modalités de mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014 nous avons mis en place un comité de pilotage qui regroupe, autour de Michelle Clément et Françoise Gatto, les responsables des services concernés.

Tout récemment, le 10 juin dernier, sur la base des propositions de ce comité de pilotage, nous avons réuni les directeurs des écoles de Chamalières et les délégués des parents d'élèves pour faire un point d'étape.

Deux scénarii ont été présentés :

- l'un organisant la journée scolaire avec 45 minutes d'activités périscolaires par jour (en début d'après-midi en maternelle et en fin d'après-midi en primaire)
- et, l'autre, regroupant les activités sur un après-midi par semaine avec comme horaire 8H30/11H30 et 13H30/16H00.

A l'issue de cette discussion, il semble acquis, même si pour l'heure aucun schéma d'organisation de la journée et de la semaine scolaire n'est arrêté, que la demi-journée supplémentaire se situera le mercredi matin. Par ailleurs, tant pour les enseignants que pour les parents, le second schéma présenté fixant les activités périscolaires sur un après-midi par semaine semble le plus approprié.

Privilégiant la concertation, nous avons demandé aux Conseils d'Ecoles, aux Conseils des Maîtres et aux différentes fédérations ou associations de parents d'élèves de nous livrer leurs contributions et de nous faire part de leurs suggestions sur ces propositions. Notre objectif est de pouvoir arrêter le schéma d'organisation qui sera mis en place à la rentrée 2014, avant la fin de l'année 2013, afin de pouvoir consacrer le premier semestre à la mise en place effective de cette réforme.

IV | CHAMALIERES INTEGRE LE RESEAU « DISQUE VERT »

La Ville de Chamalières fait partie depuis octobre 2010 du Club des Voitures Ecologiques. Dans ce cadre, nous avons instauré le 1^{er} septembre 2011 un « disque vert » qui permet, suivant le même principe que le « disque bleu », de contrôler la durée du stationnement des véhicules sur l'espace public. La particularité de ce dispositif est de favoriser, dans un objectif de développement durable, le stationnement des utilisateurs de véhicules dits « propres » (c'est-à-dire gaz, électriques, hybrides par exemple) en leur permettant de bénéficier d'une heure trente de stationnement gratuit sur l'ensemble des zones (rouge, orange, verte).

La Ville de Chamalières fait partie des précurseurs en la matière, puisqu'à ce jour elle est la seule collectivité d'Auvergne à s'être engagée dans cette démarche aux côtés de villes telles que Bordeaux, Orléans, Avignon ou encore Angoulême.

Aujourd'hui, je proposerai à ce Conseil de conclure, avec les autres villes partenaires, une convention de mise en réseau afin de renforcer la visibilité nationale de ce dispositif et de permettre à chaque titulaire d'un disque vert de bénéficier des mêmes avantages dans chaque ville signataire.

V | RETOUR DE LA 4^{EME} COMPAGNIE DU 92^{EME} REGIMENT D'INFANTERIE « LES RAPACES » DE L'OPERATION SERVAL

Comme vous le savez, depuis 2005 la Ville de Chamalières est jumelée avec la 4^{ème} Compagnie du 92^{ème} Régiment d'infanterie, surnommée « les Rapaces ».

Dans le cadre de l'opération SERVAL, la 4^{ème} Compagnie a été envoyée au Mali fin janvier 2013. Dès le 10 février, elle s'est engagée dans des combats urbains difficiles à GAO qui ont été salués par le Général BARRERA et le Président de la République. Les Rapaces ont ensuite participé à des combats au nord du Mali, dans le désert saharien, notamment à IMENAS le 1^{er} mars puis dans la vallée d'IN ZEKOUAN entre le 13 et le 16 mars.

Malgré les difficultés, c'est sains et saufs que tous les hommes de la 4^{ème} Compagnie sont revenus à Clermont-Ferrand le 31 mai dernier avec le Général Bernard BARRERA à qui j'ai eu le plaisir de remettre la médaille de la Ville lors de la cérémonie de commémoration des combats d'Indochine le 8 juin dernier, Place du Souvenir.

Demain, je serai naturellement aux côtés de la 4^{ème} Compagnie lors de la passation de commandement entre le Capitaine Jean Baptiste CAVALIER et son successeur le Capitaine Olivier VIVET afin de féliciter tous les Rapaces pour leurs exploits.

VI | SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, François DUMUIS et moi-même avons signé officiellement, jeudi 13 juin dernier, le Contrat Local de Santé de la Ville de Chamalières. Celui-ci avait été présenté par Xavier BOUSSET, Adjoint à la prévention et avait été adopté à l'unanimité lors de la conférence régionale de santé qui s'est tenue à Clermont-Ferrand dans les locaux de l'ARS le

18 décembre 2012. Cet évènement a permis de réunir autour des différents adjoints et conseillers municipaux, les « partenaires-signataires Santé » de la Ville. La Ville de Chamalières est la première commune du département à avoir signé un tel contrat. Nous souhaitons, dans le cadre de ce contrat, plus particulièrement pérenniser les actions de promotion et d'éducation à la santé mises en place depuis plusieurs années et mettre en cohérence les démarches locales de santé avec le Plan Régional de Santé en développant de nouvelles dynamiques partenariales. Je vous rappelle qu'en outre, Chamalières est membre du réseau de Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2011.

VII | LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS

- **Travaux de voirie Avenue Joseph Claussat**

Les travaux d'assainissement sont réalisés à 95 %. Les travaux de bordure sont réalisés à 40 %. Les travaux de pavage sont réalisés à 10 % et les enrobés sur trottoir sont réalisés à 20 %.

L'avenue Joseph Claussat sera fermée à la circulation entre la rue Charles Romme et la rue Dolly en juillet et août prochains.

- **Monument aux morts (Parc Montjoly)**

Les travaux de réfection du monument aux morts sont terminés.

Le montant des travaux, de l'ordre de 10 000 € TTC, est pris en charge à hauteur de 2 000 € par la Fédération Maginot, 1 500 € par le Souvenir Français et 500 € par l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

- **Effondrement rue du Petit Clora**

Le 20 mai 2013 s'est produit un effondrement de talus rue du Petit Clora. Des mesures conservatoires ont été immédiatement mises en place par les services de la Ville : circulation sur une seule voie limitée aux véhicules légers et bâchage du talus.

Cet effondrement a causé une dégradation des réseaux électriques enterrés. Dans ce cadre, des reprises de réseau sont en cours par ERDF.

Dès le 24 mai, une réunion a eu lieu sur place en présence de Jaques AUBRY avec l'assureur de la Ville, l'assureur de la résidence « la Roseraie » et leurs experts.

Dans l'attente des conclusions de l'expertise, la Commune a missionné un géotechnicien pour analyser la stabilité du talus.

- **Rue des Gravouses**

La rue des Gravouses est une voie limitrophe avec la Commune de Clermont-Ferrand. Dans le cadre de travaux menés par Clermont-Ferrand concernant la création d'un trottoir, la reprise de l'éclairage public et la reprise du tapis routier, une convention est en cours de rédaction afin d'intégrer à ces travaux la reprise du tapis routier côté Chamalières.

- **Hôtel de Ville**

Les travaux de l'ascenseur sont terminés.

Concernant l'aménagement intérieur, le désamiantage des zones identifiées est terminé. Les travaux de démolition et de préparation de chantier sont en cours.

Le Conseil municipal du 26 septembre prochain aura lieu au Centre Courty.

- **Clinique des 6 lacs**

Le chantier touche à sa fin. La commission de sécurité se réunira le 2 juillet prochain. En l'absence de réserves majeures de sa part, l'établissement pourra recevoir son autorisation d'ouverture dans le courant du mois de juillet.

VIII | ACTION SOCIALE - SOLIDARITE

Une convention a été signée cet après-midi même entre le CCAS de la Ville de Chamalières et l'association Cultures du Cœur Auvergne avec pour objet de permettre aux publics en difficulté sociale et économique accompagnés par les travailleurs sociaux du CCAS de la Ville de Chamalières, ainsi qu'à leurs proches, d'accéder à la vie culturelle et sportive.

En outre, et eu égard aux préconisations de notre Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne, la Ville de Chamalières, par l'intermédiaire de son CCAS a lancé une consultation relative à un partenariat dans le cadre d'une prestation de portage de repas à domicile.

Le CCAS n'interviendra pas financièrement dans le cadre de ce partenariat, mais conservera un rôle dans la mise en relation entre le bénéficiaire et le prestataire ainsi que dans le suivi de la qualité des prestations demandées.

A l'issue de cette consultation, deux prestataires ont été retenus : VIVADOME et AEP La Plaine dont les offres ont été jugées les plus intéressantes en termes de rapport qualité-prix. Aussi, le Conseil d'administration du CCAS réuni cet après-midi a validé le principe de conventions de partenariat avec ces deux prestataires.

Enfin, je tiens à vous informer que vendredi 21 juin dernier, j'ai reçu en présence de Marie Anne Basset, Adjointe aux affaires sociales, le trophée départemental au titre du partenariat des collectivités territoriales avec un Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT). Ce trophée marque une vraie reconnaissance des efforts engagés par la Ville de Chamalières pour insérer professionnellement et socialement les personnes en situation de handicap.

IX | CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Depuis le dernier Conseil municipal, le Conseil municipal des Jeunes a effectué différentes sorties, notamment une activité avec l'Association « Jardins en Herbes » pour sensibiliser les enfants à la biodiversité au sein de notre ville.

Par ailleurs, nos trois écoles élémentaires publiques, l'école élémentaire Sainte-Thècle, ainsi qu'une classe du collège de Teilhard de Chardin présentent actuellement leurs œuvres à l'Espace René Paput dans le cadre de l'exposition désormais traditionnelle de fin d'année.

Enfin, je vous informe que le 10^{ème} Anniversaire du Conseil municipal des Jeunes aura lieu le 4 octobre 2013 à 18 heures à la salle municipale du Carrefour Europe.

X | JUMELAGE CHAMALIERES-GERETSRIED

Les festivités du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Geretsried se sont déroulées du 29 mai au 2 juin. Les villes amies de Nickelsdorf en Autriche et de Pusztavàm en

Hongrie ont participé à ces manifestations. En tout, une délégation de 235 personnes a été accueillie par les chamaliérois.

Différents moments forts ont émaillé ces journées parmi lesquels la cérémonie officielle d'anniversaire avec la signature de renouvellement de la charte de jumelage entre Chamalières et Gerestried et l'inauguration d'un obélisque, cadeau de Geretsried, situé espace Jean Monnet.

L'ensemble des chamaliérois a pu profiter de ces festivités grâce à l'animation des rues par tous les groupes folkloriques et à l'implication des commerçants dans la décoration de la Ville aux couleurs de l'Europe.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui s'est investi pendant ces journées.

XI | TOURNOI DES ECOLES DE BASKET A CHATROUSSE DES 7 ET 14 JUIN DERNIERS

En collaboration avec l'Etoile Chamalières Basket, nous avons organisé le premier tournoi de basket des écoles.

Ce tournoi a rassemblé plus de 500 élèves du CE1 au CM2 en provenance des écoles Jules Ferry, Paul Lapie, Montjoly et Sainte-Thècle. Durant trois demi-journées, les salles de sports du complexe Pierre Chatrousse ont accueilli ce tournoi. Dans une ambiance festive, ce tournoi a tenu toutes ses promesses, tant en terme de sport que de convivialité.

Parfaitement encadrée par les éducateurs et dirigeants de l'Etoile de Chamalières et par nos agents du service éducation-sports, cette manifestation devrait connaître sa seconde édition dès l'année prochaine.

XII | PARCOURS DU CŒUR SCOLAIRES

Depuis plusieurs années, nous organisons les Parcours du Cœur Scolaires. Cette manifestation nationale soutenue par la Fédération Française de Cardiologie regroupait jusqu'à l'année dernière, uniquement les enfants de CM1 et CM2.

Afin de développer cette manifestation et de lui donner une meilleure visibilité, il a été convenu de l'organiser dans le parc Montjoly et de l'ouvrir à tous les élèves à partir du CP. Cette manifestation s'est déroulée le vendredi 21 juin 2013.

Durant toute la journée, par niveau, plus de 600 élèves ont pu courir dans le parc Montjoly, sous la houlette des moniteurs d'EPS de la Ville de Chamalières.

En préambule, un échauffement proposé par le club d'athlétisme et des « ateliers santé » animés par l'association Cœur et Santé Dôme Sancy a permis à ces élèves de découvrir les bonnes pratiques de nutrition et de prévention des risques cardiovasculaires.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la politique de santé publique que nous conduisons à Chamalières, notamment auprès des jeunes.

XIII | MISE EN PLACE D'UN SERVEUR INFORMATIQUE AU SEIN DES SERVICES DE LA VILLE DE CHAMALIERES

Afin de sécuriser ses données et son réseau informatique, la Commune a décidé de se doter d'un serveur informatique qui aura pour fonction de centraliser l'ensemble des données des sites de l'hôtel de Ville et du 26 avenue des Thermes

et de gérer les accès à celles-ci. Pour cela, le serveur sera équipé de plusieurs disques durs répliqués.

Nous devrions ainsi préserver nos données informatiques de tout risque de problème technique, d'accident, de vandalisme, ou tout simplement d'erreur. Le déploiement a eu lieu. Pour les services non reliés au serveur de la Mairie, une solution de sauvegarde centralisée est en cours d'étude.

AFFAIRES GENERALES

N°1 : Commission d'indemnisation amiable - travaux avenue Joseph Claussat : propositions de provisions

Le Conseil municipal valide les propositions d'indemnisation de la Commission d'indemnisation amiable pour la période de juillet 2012 à mars 2013 pour un montant total de 13 000 € :

- provision de 7 000 € à l'entreprise VIVAL située 46 avenue Joseph Claussat,
- provision de 1 000 € pour la librairie Vernadel située 37 avenue Joseph Claussat,
- provision de 5 000 € au SPA Sandrine Arnaud situé 42 avenue Joseph Claussat,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels permettant le versement de ces indemnisations, dans le cadre du budget 2013. Les sommes ainsi versées au titre de provisions, en cours des travaux, seront déduites du montant du préjudice définitif constaté à l'issue des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

INTERCOMMUNALITE

N°2 : Nombre et répartition des sièges au sein du Conseil communautaire à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux

Le Conseil municipal adopte la proposition d'accord local, conformément à l'article L 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales. Cet accord local reprend la composition du Conseil telle que définie par la loi, mais attribue un second siège aux communes qui n'en disposent que d'un. Le Conseil de la Communauté de l'agglomération clermontoise serait, dans le cadre de cet accord local composé de 89 membres, répartis selon le tableau ci-après.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2013	Nombre de délégués
Aubière	9 621	2
Aulnat	4 171	2
Beaumont	10 933	3
Blanzat	3 824	2
Cébazat	7 611	2
Le Cendre	4 696	2
Ceyrat	5 341	2
Chamalières	17 081	5
Châteaugay	3 152	2
Clermont-Ferrand	139 860	39
Cournon d'Auvergne	19 244	6
Durtol	1 960	2
Gerzat	10 393	3
Lempdes	8 354	2
Nohanent	1 878	2
Orcines	3 296	2
Pérignat-les-Sarlièves	2 696	2
Pont-du-Château	10 612	3
Romagnat	8 089	2
Royat	4 473	2
Saint-Genès-Champanelle	3 155	2
TOTAL	280 440	89

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 3 : Soutien au projet Très Haut Débit (THD) de la Région Auvergne

Le Conseil municipal accepte de doter la Communauté d'agglomération clermontoise d'une compétence « soutien au projet THD de la Région Auvergne » lui permettant de compléter ses attributions en matière de THD, et en particulier d'apporter son soutien au projet en ce qui concerne l'axe 2 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), réalisé dans le cadre du contrat de partenariat.

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

N°4 : Procédure des périmètres de protection du captage du Colombier : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude et d'inscrire les crédits de recettes correspondants dans la décision modificative n° 1 pour l'année 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

URBANISME

N°5 : Retrait de la délibération n°5 du 28 mars 2013 portant sur un dépassement de COS pour la construction de logements conventionnés au 5 avenue de Royat

Le Conseil municipal décide de retirer la délibération n°5 du 28 mars 2013 autorisant un dépassement du COS dans la limite de 20 % pour la réalisation de l'opération de construction de l'immeuble sis 5 avenue de Royat comprenant 3 logements conventionnés.

Le Conseil municipal décide de procéder à une modification simplifiée du PLU pour permettre la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°6 : Retrait de la délibération n°6 du 28 mars 2013 portant sur un dépassement de COS pour la construction de logements conventionnés au 17 avenue de la Gare

Le Conseil municipal décide de retirer la délibération n°6 du 28 mars 2013 autorisant un dépassement du COS dans la limite de 20 % pour la réalisation de logements locatifs conventionnés dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de construction neuve située au 17 avenue de la Gare.

Le Conseil municipal décide de de procéder à une modification simplifiée du PLU pour permettre la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°7 : Modalités de mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Le Conseil municipal valide les modalités de mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme telles que présentées ci-dessous :

- le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera mis à la disposition du public du 15 juillet au 19 août 2013 inclus, soit pendant une durée de 1 mois sur le site Internet de la Ville ainsi qu'à l'accueil du service urbanisme, sis 26 bis avenue des Thermes, aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi, de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h),
- les observations du public pourront être consignées dans un registre mis à sa disposition dans les mêmes conditions ou transmises par courrier postal à l'attention de Monsieur le Maire,
- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée et les modalités de consultation du dossier sera publié dans le journal « La Montagne » et affiché sur le panneau officiel d'informations concernant l'urbanisme et ce le 5 juillet 2013 dernier délai, soit au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

Le Conseil municipal décide de transmettre le projet de modification simplifiée pour information aux Personnes Publiques Associées énumérées à l'article L121-4 du Code de l'Urbanisme :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil régional,
- Monsieur le Président du Conseil général,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Grand Clermont,
- Monsieur le Président de Clermont Communauté,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC),
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand - Issoire,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la délibération.

Le Conseil municipal acte que la délibération sera affichée en mairie pendant un mois, une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE A L'UNANIMITE

CONTRATS ET CONVENTIONS

N° 8 : Rapport d'activités 2012 - CASINO de ROYAT-CHAMALIERES

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2012 du casino de Royat-Chamalières.

PREND ACTE

N° 9 : Rapport d'activités 2012 de Q-PARK concernant le stationnement payant de voirie

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2012 de Q-PARK concernant le stationnement payant de voirie.

PREND ACTE

N° 10 : Adhésion à un groupement de commandes concernant la fourniture et la livraison de papeterie

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de papeterie annexée à la délibération.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal autorise l'adhésion de la ville de Chamalières au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et livraison de papeterie.

Le Conseil municipal décide d'élire Monsieur Jacques AUBRY en qualité de membre titulaire et, Monsieur Bertrand MARTIN-LAISNE en qualité de membre suppléant de la Ville de Chamalières à la commission d'appel d'offres du groupement.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Président de Clermont Communauté (en tant que coordonnateur du groupement de commandes) ou son représentant à

signer le marché dans les conditions prévues à la convention et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget. L'exécution du marché sera assurée par le pouvoir adjudicateur gestionnaire du marché (bons de commande, avenant, décision de poursuivre, reconduction...) et non par le coordonnateur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 11 : Convention de mise en réseau des villes « disque vert »

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réseau des villes « disque vert ».

APPROUVE A LA MAJORITE

(abstention de M. CONDAMIN)

N° 12 : Convention d'occupation d'un équipement sportif avec le collège Sainte-Thècle pour l'année 2012-2013

Le Conseil municipal décide de reconduire la convention d'occupation d'un équipement sportif entre le Collège Sainte-Thècle et la Commune pour l'année scolaire 2012/2013 en maintenant le tarif à 20 € par collégien et par an.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à inscrire et à encaisser les sommes correspondantes au Budget Communal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N° 13 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal décide de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les modalités précisées dans les tableaux ci-dessous :

- **Promotion de grade suite à réussite à concours au 1^{er} juillet 2013**

SERVICE	NOMBRE DE POSTES A TRANSFORMER	GRADE DETENU	GRADE DE PROMOTION
Affaires scolaires	1 poste à temps non complet annualisé (92% d'un temps plein)	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1 ^{ère} classe

- **Promotions de grade suite à réussite à examen professionnel (tableau d'avancements) au 1^{er} juillet 2013**

SERVICE	NOMBRE DE POSTES A TRANSFORMER	GRADE DETENU	GRADE DE PROMOTION
Petite enfance	2 postes à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Services techniques	5 postes à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Entretien des bâtiments communaux	6 postes à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Service des sports	1 poste à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Pôle jeunesse	1 poste à temps non complet annualisé (30/35 ^{ème} d'un temps plein)	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe

- Promotions de grade (tableau d'avancements) à compter du 1^{er} juillet 2013 et au plus tard aux dates auxquelles les conditions statutaires d'avancement requises sont remplies

SERVICE	NOMBRE DE POSTES A TRANSFORMER	GRADE DETENU	GRADE DE PROMOTION
Accueil	1 poste à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Petite enfance	1 poste à temps non complet (60% d'un temps plein) 1 poste à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Services techniques	3 postes à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Entretien des bâtiments communaux	3 postes à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Affaires scolaires	1 poste à temps non complet annualisé (92 % d'un temps plein)	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Ecole de musique	1 poste à temps complet	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Services techniques	2 postes à temps complet	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Services techniques	2 postes à temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Services techniques Agent détaché	1 poste à temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Ressources Humaines	1 poste à temps complet	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Sports et associations	1 poste à temps complet	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Petite enfance	10 postes à temps complet	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
Petite enfance	1 poste à temps complet	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe
Affaires scolaires	3 postes à temps incomplet annualisé (92 % d'un temps plein)	ATSEM de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
Petite enfance	2 postes à temps complet	Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants

SERVICE	NOMBRE DE POSTES A TRANSFORMER	GRADE DETENU	GRADE DE PROMOTION
Petite enfance	1 poste à temps complet	Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants
Communication	1 poste à temps complet	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe
Petite enfance	1 poste à temps complet	Cadre de santé	Cadre supérieur de santé

- Au 1^{er} juillet 2013 : création et transformation de postes en contrats aidés suite à des mobilités internes

SERVICE	NOMBRE D'EMPLOIS	TYPE D'EMPLOI
Entretien des bâtiments communaux	Création de 2 emplois de 20 heures par semaine Transformation d'1 emploi de 20 heures par semaine en 1 emploi à 35 heures par semaine	Contrat aidé d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois

- Au 1^{er} juillet 2013 : transformation d'un poste suite à la demande de mutation d'un agent titulaire à la Caisse des Ecoles

SERVICE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE A TRANSFORMER	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE APRES TRANSFORMATION
Affaires scolaires	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet à 70 % d'un temps plein	Temps non complet annualisé à 82 % d'un temps plein

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 14 : Indemnité de départ volontaire

Le Conseil municipal autorise l'instauration de l'indemnité de départ volontaire, telle que définie par le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 et organisée par la circulaire du ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique en date du 21 juillet 2008, prise pour l'application du décret n°2008-368 instaurant une indemnité de départ volontaire pour les agents de la Fonction Publique d'Etat.

Le Conseil municipal autorise son versement dans les cas de départ définitif de la Fonction Publique Territoriale pour créer ou reprendre une entreprise, ou pour mener à bien un projet personnel.

Le Conseil municipal autorise la fixation du maximum et le calcul de la modulation de l'indemnité de départ volontaire dans les conditions indiquées dans le tableau ci-après :

Ancienneté au titre de la Ville/CCAS et Caisse des écoles de Chamalières	Montant de l'indemnité brute
De 11 à 15 ans	1 fois la rémunération brute annuelle
De 16 à 20 ans	1,25 fois la rémunération brute annuelle
De 21 à 25 ans	1,50 fois la rémunération brute annuelle
De 26 à 30 ans	1,75 fois la rémunération brute annuelle
A partir de 31 ans	2 fois la rémunération brute annuelle

APPROUVE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

N° 15 : Subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Chamalières

Attribution d'une subvention exceptionnelle et complémentaire de 18 000 € au COS pour l'année 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

(Ne prennent pas part au vote : M. Le Maire, Mme BASSET, Mme BLANCHET-GOB, Melle CREON, Mme GATTO, M. NIASME)

N° 16 : Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage Chamalières-Geretsried

Attribution d'une subvention exceptionnelle et complémentaire de 15 000 € au Comité de Jumelage Chamalières - Geretsried pour l'année 2013, au titre de la célébration des 30 ans du Jumelage.

APPROUVE A L'UNANIMITE

(Ne prennent pas part au vote : Mme CLEMENT, Melle CREON, Mme D'HIER, Mme GATTO, Mme BLANCHET-GOB)

N° 17 : Subvention exceptionnelle à l'association des accidentés de la vie - FNATH

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des accidentés de la vie - FNATH.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 18 : Subvention exceptionnelle à l'association Escapade

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Escapade.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 19 : Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'Ecole Élémentaire Paul Lapie

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la coopérative scolaire de l'Ecole Élémentaire Paul Lapie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 20 : Subvention exceptionnelle à l'association ARCADE

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ARCADE.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 21 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de Chamalières

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale Laïque de Chamalières.

APPROUVE A L'UNANIMITE

(Ne prend pas part au vote : M. CONDAMIN)

TARIFS

N° 22 : Structures de la petite enfance / baby centre de loisirs - Proposition d'actualisation tarifaire pour l'année 2013-2014

Actualisation tarifaire pour l'année 2013-2014 des tarifs du Baby Centre de Loisirs au 1^{er} septembre prochain de la manière suivante :

2013-2014	Tarif journée	Tarif demi journée	Repas
QF supérieur à 800 € mensuels	13,32 €	9,99 €	5,10 €
QF compris entre 401 € et 800 € mensuels	12,07 €	9,06 €	5,10 €
QF compris entre 201 € et 400 € mensuels	10,67 €	8,00 €	5,10 €
QF inférieur ou égal à 200€ mensuels	7,00 €	5,47 €	Repas compris

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 23 : Extension du périmètre du stationnement payant de surface

Le Conseil municipal entérine l'extension du périmètre du stationnement payant : avenue de Royat (du Carrefour Europe à la limite de notre commune avec celle de Royat), rue des Garnaudes, rue de l'Ecorchade et avenue des Thermes (le long du Viaduc).

Le Conseil municipal décide de classer cette portion en zone orange.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des matériels nécessaires et prestations d'installation et de paramétrage associées sur le fondement de l'article 35 II 4° du Code des Marchés Publics.

Le Conseil municipal décide d'inscrire les crédits correspondants à la décision modificative n° 1 pour 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 24 : Evolution des tarifs de Cham'Ados pour l'année 2013-2014

Le Conseil municipal approuve les tarifs de Cham Ados tels que proposés dans le tableau ci-après et de les appliquer à compter du 9 septembre 2013.

Le Conseil municipal précise que le quotient familial correspond au revenu imposable mensuel divisé par le nombre de parts.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une demi-part supplémentaire aux familles monoparentales pour le calcul du quotient familial.

	QF >800	QF 501-800	QF 340-500	QF <340	Hors commune
<i>Journée</i>	25 €	20 €	17,50 €	12,50 €	32 €
<i>½ journée</i>	12 €	10,40 €	9,10 €	6,50 €	16,60 €
<i>Forfait semaine</i>	110 €	88 €	77 €	55 €	140,80 €
<i>Forfait semaine ½ journée</i>	40 €	35 €	30,30 €	21,70 €	55,30 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N°25 : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2012 - budget principal - budgets annexes

Budget principal :

APPROUVE A L'UNANIMITE

Budget eau :

APPROUVE A L'UNANIMITE

Budget assainissement :

APPROUVE A L'UNANIMITE

Budget stationnement :

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°26 : Approbation des comptes administratifs pour l'exercice 2012 - budget principal - budgets annexes

M. le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ne prend pas part au vote et quitte la salle. La présidence de la séance pour ce rapport est assurée par Monsieur Alain BRESSON.

Budget Principal

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 contre

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget Eau

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget Assainissement

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget stationnement

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

N° 27 : Affectation des résultats de l'exercice 2012 - budget principal - budgets annexes

Budget Principal

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 contre

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget Eau

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget Assainissement

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget stationnement

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

N° 28 : Décision modificative N° 1 - Budget 2013

Approbation de la décision modificative N° 1 pour 2013 :

Budget Principal

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 contre
(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget Eau

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions
(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

Budget Assainissement

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions
(Melle CANALES représentée par M. SPINA, M. CONDAMIN, M. LEDIEU représenté par M. NIASME, M. SPINA, et M. NIASME)

N° 29 : Remise gracieuse des pénalités de retard - taxe d'urbanisme

Compte tenu du statut de EHD, société coopérative créée pour répondre aux problématiques de logement des personnes en difficulté ou en perte d'autonomie (*agrée d'intérêt collectif*) et de l'avis très favorable de la DGFIP pour la remise gracieuse de ces pénalités, le Conseil municipal décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard de la taxe d'urbanisme d'un montant de 2 383,40 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 30 : Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPHIS du Puy de Dôme pour une opération d'acquisition-amélioration 103 boulevard Gambetta

La garantie de la commune est accordée :

- à hauteur de 80 % pour 2 prêts PLUS pour un montant total de 334 480 €,
- à hauteur de 50 % pour 2 prêts PLAI pour un montant total de 34 300 €.

Ces prêts sont contractés par l'OPHIS du Puy-de-Dôme auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de conduire une opération d'acquisition amélioration de 6 logements, 103 boulevard Gambetta à CHAMALIERES. Cette garantie annule et remplace la garantie qui avait été octroyée pour ce projet pour un montant de 466 000 € lors du Conseil municipal du 24 février 2011.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 31 : Garantie d'emprunt au bénéfice de LOGIDÔME pour une opération d'acquisition-amélioration 1 bis avenue Joseph Claussat

La garantie de la commune est accordée :

- à hauteur de 80 % pour 2 prêts PLUS pour un montant total de 530 985,60 €,
- à hauteur de 50 % pour 2 prêts PLAI pour un montant total de 112 354 €.

Ces prêts sont contractés par LOGIDOME auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de conduire une opération d'acquisition amélioration de 7 logements, 1 bis avenue Joseph Claussat à CHAMALIERES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DONATIONS ET LEGS

N° 32 : Donation complémentaire à la Ville de Chamalières de deux tableaux de Victor Charreton

Le Conseil municipal accepte le principe d'une donation complémentaire par le Docteur Robert CHATIN de deux tableaux du peintre Victor CHARRETON, d'une valeur estimée à 35 000 €, ainsi qu'un chevalet de peintre.

Le Conseil municipal prend acte que cette donation donnera lieu au paiement de frais par la Ville, évalués à 1 026,17 €.

Le Conseil municipal décide d'inscrire les crédits correspondants en décision modificative sur l'exercice 2013.

Le Conseil municipal accepte que la Ville assure, à ses frais, et dans l'attente de l'ouverture d'un musée, le stockage sécurisé et le gardiennage de la collection.

Le Conseil municipal accepte de mettre en place l'exposition permanente de la collection au travers de la création d'un musée dédié au peintre Victor Charreton portant son nom.

Le Conseil municipal accepte de laisser au donateur libre accès aux heures d'ouverture à l'exposition permanente des œuvres.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte notarié y afférent.

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

N° 33 : Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public.

Le Conseil municipal prend acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert de la compétence optionnelle éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISIONS

Conformément à la délibération du 4 avril 2008 et en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est informé des décisions suivantes :

- 2013-01 : Ouverture compte à terme placement de fonds : 3 000 000 €
- 2013-02 : Renouvellement bail commercial M. CLEMENT
- 2013-03 : Renouvellement du bail du commissariat de police
- 2013-04 : Avenant portant sur la modification de la clause de révision du loyer avec télé-diffusion de France

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H57

FAIT A CHAMALIERES,
Le 28 JUIN 2013

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING